

avril 2018

Legallais

[Accueil](#) / [BBI](#) / [Distribution](#) / [Eqjp](#)

Une entreprise où il fait bon travailler

Legallais devient la première entreprise Normande à intégrer le classement “Great Place To Work”, le classement des entreprises où il fait bon travailler.

Respect, confiance partagée, parler vrai, bienveillance, ambition collective et humilité sont les valeurs piliers de Legallais portées par un comité de direction impliqué et des managers intermédiaires très attentifs à la qualité de vie au travail ». Cette phrase lue dans le communiqué diffusé par le service communication de Legallais résume sans doute en partie les raisons qui ont permis à Legallais d’être la première entreprise normande à être labellisée « entreprise où il fait bon travailler » en intégrant un classement dévoilé le 28 mars dans un supplément du Figaro Economie.

Fondé aux Etats-Unis en 1992, l’Institut Great Place to Work® installé en France depuis 2002 certifie chaque année des entreprises, les meilleures d’entre elles intégrant le palmarès « Best Workplaces » issu d’une enquête auprès des salariés visant à mesurer le niveau de confiance au sein de l’entreprise. Ainsi, 85% des collaborateurs de l’entreprise créée à Caen en 1889 se sont dits fiers de déclarer à d’autres qu’ils travaillent pour cette société, contre 55% pour l’échantillon représentatif des entreprises françaises interrogés par l’institut GPTW.

Engagée dans divers domaines

Sans entrer dans le détail de ce qui distingue Legallais d’autres entreprises, eu égard au label décerné par cet institut, on peut évoquer la mise en place d’une politique de responsabilité sociétale impliquant l’ensemble de ses collaborateurs, un management participatif à la source des performances de l’entreprise, un respect des personnes perceptible tout le long du parcours d’un salarié via toutes les étapes du développement professionnel, la lutte contre toute forme de discrimination, ou encore une culture de la solidarité et d’ouverture au monde civil pratiquée par cette entreprise citoyenne et portée notamment par la Fondation d’entreprise Legallais gérée par des salariés et des membres extérieurs associés.

Pour le DG de Legallais, Philippe Nantermoz, « Bien plus qu’un classement, Great Place to Work nous permet de mesurer précisément l’évolution de notre management au profit du développement et de la responsabilisation de nos salariés » .